



COMMUNE DE BAYON SUR GIRONDE

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme portant sur :

- l'évolution du PLU pour l'adapter à la pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme, des projets de constructions des habitants et de développement de la collectivité. L'objet des évolutions porte principalement sur la zone 1AU, et notamment la création d'un nouveau lotissement sur la commune dans la zone 1AU2a.

est tenu à la disposition du public en Mairie de Bayon sur Gironde du Vendredi 20 Décembre 2019 au Lundi 20 Janvier 2020 aux jours et heures d'ouverture habituels :

Lundi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Mardi : 9h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h30 et de 14h à 18h

1^{er} Samedi du mois : 9h à 12h

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposée en Mairie ou reçues en Mairie par voie postale.

Mairie de Bayon sur Gironde 18, Route de la Mairie 33710

Tel : **05 57 64 84 11** Fax : **05 57 64 82 62** E-mail : **mairie@bayon-sur-gironde.fr**

**AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET
DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE BAYON SUR GIRONDE**

Le Maire de la Commune de Bayon sur Gironde,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et L. 153-47;

Vu l'arrêté du Maire en date du 13 juin 2019 engageant la procédure de modification simplifiée n°1;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 Décembre 2019 précisant les modalités de mise à disposition;

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 03 Décembre 2019 suite à la demande de cas par cas ;

Vu les pièces du dossier mises à disposition du public ;

INFORME

Article 1^{er}. Il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU approuvé de la Commune de Bayon sur Gironde pour une durée d'un mois, du 20 Décembre 2019 au 20 Janvier 2020.

Article 2. Le projet de modification simplifiée porte sur l'évolution du PLU pour adapter à la pratique de l'instruction des autorisations d'urbanisme, des projets de constructions des habitants et de développement de la collectivité. L'objet des évolutions porte principalement sur la zone 1AU, et notamment la création d'un nouveau lotissement sur la commune dans la zone 1AU2a.

Article 3. Le dossier de mise à disposition sera déposé à la Mairie de Bayon sur Gironde au 18 Route de la Mairie 33710 BAYON SUR GIRONDE.

Article 4. Le dossier de modification simplifiée du PLU ainsi qu'un registre de mise à disposition à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Maire seront déposés à la mairie de Bayon sur Gironde pendant une durée d'un mois aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, du vendredi 20 Décembre 2019 au Lundi 20 Janvier 2020 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

Article 5. À l'expiration du délai de mise à disposition prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le Maire.

Article 6. Un avis au public faisant connaître la mise à disposition sera publié 8 jours au moins avant le début de celle-ci, dans un journal diffusé dans le département.

Cet avis sera également affiché à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune (site internet, gazette municipale).

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à la mise à disposition du public.

Fait à Bayon sur Gironde, le 06 Décembre 2019.

Le Maire, Hervé GAYRARD

Mairie de Bayon sur Gironde 18, Route de la Mairie 33710

Tel : **05 57 64 84 11** Fax : **05 57 64 82 62** E-mail : **mairie@bayon-sur-gironde.fr**

